

Demande de modification de la catégorie de permis pour le permis individuel d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé

Comment soumettre votre demande

Faites votre Gagnez du temps et renouvelez votre permis en ligne Rendez-vous à :

demande en ligne : Permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé (individuel) | ontario.ca

(https://www.ontario.ca/fr/page/permis-dagent-de-securite-ou-denqueteur-prive-

individuel)



Faites votre demande par la poste :

Postez le formulaire de demande à :

ServiceOntario

Bureau des services de permis d'exercer

C.P. 4500

Kingston (Ontario) K7L 0E1



Cette demande doit être utilisée par les personnes désireuses de modifier la catégorie de leur permis au cours de sa durée.

- Votre permis actuel doit être valide.
- Votre permis ne doit pas être à moins de 90 jours de sa date d'expiration.
- La date d'expiration du permis de cette nouvelle catégorie demeurera la même que celle de votre permis initial.

Remarque: Les frais de modification de la catégorie d'un permis individuel sont de 80 \$. Si vous désirez modifier la catégorie de votre permis lors de son renouvellement, veuillez utiliser le Dossier de demande de permis individuel d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé. Vous pouvez renouveler votre permis dans les 90 jours de la date d'expiration de celui-ci ou après son expiration.

Instructions

Pour remplir la présente demande, vous devez :

- Remplir tous les champs pertinents aux pages 10 à 14, signer la demande et indiquer la date de cette signature (la date doit être dans les 90 jours de la présentation de votre demande).
- Posséder un numéro d'achèvement d'examen/formation de l'Ontario (TCN), lequel est attribué une fois que la formation obligatoire pour la catégorie de permis demandée a été suivie et réussie. Le numéro d'achèvement d'examen de l'Ontario n'est pas exigé si vous détenez un permis équivalent valide (c'est-à-dire non expiré, suspendu et révoqué) délivré par un organisme de réglementation dans une autre province ou un autre territoire du Canada.
- Avoir une adresse postale en Ontario.
- Fournir une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires dans son format officiel émise par un service de police. Votre vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires doit avoir été émise dans les six (6) derniers mois/doit être datée d'au plus six (6) mois au moment de soumettre votre demande.
- Inclure des photocopies lisibles du recto et du verso de deux (2) pièces d'identité différentes acceptables délivrées par le gouvernement, tirées de la liste des « documents d'identification acceptables ». Les pièces d'identité doivent être valides (non expirées, suspendues ou révoquées) au moment de soumettre votre demande.
 - Une (1) pièce d'identité délivrée par le gouvernement doit prouver votre identité. Cette pièce d'identité doit inclure votre prénom et nom de famille ou nom unique, votre photo, votre signature et votre date de naissance.

- Une (1) pièce d'identité délivrée par le gouvernement doit prouver que vous êtes admissible à travailler au Canada. Cette pièce d'identité doit inclure votre prénom et nom de famille ou nom unique et votre date de naissance.
- Effectuer le paiement (par traite bancaire, chèque certifié ou mandat-poste ou bancaire à l'ordre du « ministre des Finances ».

Conseil : Remplissez votre demande à l'encre noir ou bleu foncé; si vous faites une erreur, barrez le texte. Inscrivez la correction à côté de l'erreur et apposez vos initiales.

Information pour le demandeur

Cette demande peut être utilisée **pour modifier la catégorie actuelle de votre permis** à celle de permis individuel d'agent de sécurité, de permis individuel d'enquêteur privé ou de permis double d'agent de sécurité et d'enquêteur privé.

- Agent de sécurité (AS) : La personne qui accomplit un travail rémunéré consistant principalement à assurer la garde ou à effectuer des rondes de surveillance afin de protéger des personnes ou des biens.
- Enquêteur privé (EP) : La personne qui accomplit un travail rémunéré consistant principalement à mener des enquêtes afin de fournir des renseignements.
- Agent de sécurité et enquêteur privé (double) : Une personne peut détenir à la fois un permis d'agent de sécurité et un permis d'enquêteur privé. Cependant, elle ne peut pas travailler à la fois comme agent de sécurité et enquêteur privé au même moment.

Remarque: Si vous désirez rétrograder votre permis individuel d'agent de sécurité **et** d'enquêteur privé (double) et obtenir un permis individuel d'agent de sécurité ou un permis individuel d'enquêteur privé, vous devriez le faire au moment du renouvellement de votre demande de permis. Toutefois, si vous devez rétrograder **immédiatement** votre permis, veuillez communiquer avec le centre des services de ServiceOntario au 416-212-1650 ou sans frais au 1-866-767-7454 pour obtenir de l'aide.

Lorsque vous changez la catégorie de votre permis, vous devez fournir les renseignements suivants :

- Numéro d'achèvement d'examen/formation de l'Ontario (TCN): Ce numéro vous a été remis par le centre de formation suivant la réussite de vos examens. Si vous n'avez pas ce numéro, veuillez communiquer avec Serco (centre d'examens) au 1-866-248-2555.
 - L'examen que vous avez passé doit correspondre à la catégorie de permis que vous demandez. Par exemple, si vous demandez un permis d'agent de sécurité individuel, vous devez avoir fait et réussi l'examen pour les agents de sécurité. Les examens pour les agents de sécurité et les enquêteurs privés sont deux (2) examens distincts.
 - Pour de plus amples renseignements sur les formations et les examens, rendez-vous à :
 <u>Permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé (individuel) | ontario.ca</u>
 (https://www.ontario.ca/fr/page/permis-dagent-de-securite-ou-denqueteur-prive-individuel)
- Hors province: Si vous êtes déjà titulaire d'un permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé délivré par un
 organisme de réglementation d'une autre province ou d'un territoire du Canada et que ce permis est
 présentement valide (non expiré, révoqué ou suspendu), vous n'êtes pas tenu de suivre de formation et de subir
 un examen en Ontario pour faire une demande de permis. Vous devez fournir les renseignements suivants:
 - Numéro de permis hors province
 - Catégorie de permis hors province
 - Date d'expiration du permis hors province
 - Province ou territoire ayant délivré le permis
 - o Une photocopie du recto et du verso de votre permis valide hors province.
- Numéro de permis des Services privés de sécurité et d'enquête (SPSE) de l'Ontario : Il s'agit du numéro de votre permis individuel actuel d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé de l'Ontario.

0188F (2024/02) Page 2 de 14

Remarque: Lorsque vous changez la catégorie de votre permis, vous devez fournir votre numéro d'achèvement d'examen/formation de l'Ontario (TCN) ou votre permis hors province équivalent ainsi que l'information requise (numéro de permis, catégorie, etc.) pour la catégorie de permis demandée.

Renseignements personnels

Dans le cadre de votre demande de permis, vous devez fournir vos renseignements personnels. Assurez-vous de remplir avec précision cette section. **Tous les champs de cette section doivent être remplis.**

- Vos prénom et nom de famille ou nom unique inscrits sur le formulaire doivent être identiques aux noms apparaissant sur les deux (2) pièces d'identité délivrées par le gouvernement que vous soumettez avec la présente demande.
 - o Un nom unique est un nom qui ne peut pas être séparé en nom de famille et prénom.
- Si votre nom a changé et diffère de celui apparaissant sur les pièces d'identité que vous fournissez, vous devez inclure un certificat de changement de nom émis par le gouvernement.
- Vous **devez fournir un courriel actif** afin de recevoir un avis lorsque votre demande aura été traitée ou de recevoir d'autres mises à jour ou communications concernant votre demande.
- Vous devez également fournir une adresse postale et une adresse physique en Ontario.

Vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires

Conformément à l'alinéa 11(2)(c) de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*, tous les demandeurs de permis doivent accompagner leur demande d'une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ).

Cette vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires inclut :

- Les condamnations pénales pertinentes.
- Les déclarations de culpabilité aux termes de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* du gouvernement fédéral.
- Les absolutions inconditionnelles et conditionnelles.
- Les accusation pendantes, mandats d'arrestation et certains ordres judiciaires.

En Ontario, vous pouvez demander une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires aux instances suivantes :

- Service de police municipal
- Service de police d'une Première Nation
- Police provinciale de l'Ontario

Les vérifications de casier judiciaire et d'affaires judiciaires provenant d'un tiers fournisseur ne seront pas acceptées.

Pour plus d'information sur la façon d'obtenir une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires, rendez-vous à : <u>Vérifications de dossiers de police | ontario.ca</u> (https://www.ontario.ca/fr/page/verifications-de-dossiers-de-police).

Remarque : Votre vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires doit avoir été émise dans les six (6) derniers mois.

Déclaration d'infractions

Si vous avez été condamné pour l'une ou l'autre des infractions inscrites aux pages 7 à 9 (Annexe A: Règlement sur le droit à un permis - casier judiciaire vierge) et n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier à leur égard, vous n'avez pas droit à un permis individuel d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé. Le paiement de votre demande de permis ne vous sera pas remboursé si votre demande est refusée en raison de votre inadmissibilité.

0188F (2024/02) Page 3 de 14

Pour la présente demande, vous devez répondre à la question suivante :

 « Faites-vous l'objet de condamnations pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier, de déclarations de culpabilité ou d'accusations en suspens pour des infractions en vertu des lois en vigueur dans un pays, un État, une province ou un territoire? »

Si vous répondez **oui**, vous devez remplir les champs de la page 12. Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez une feuille distincte à votre demande.

- Voici des exemples de ce que vous êtes tenu de déclarer à la page 12 :
- Toutes les condamnations criminelles pour lesquelles vous n'avez pas obtenu un pardon ou une suspension de casier (toute juridiction)
- Toutes les déclarations de culpabilité pour infractions criminelles donnant lieu à une absolution conditionnelle ou inconditionnelle (toute juridiction)
- Toutes les accusations criminelles en suspens/pendantes contre vous non encore résolues (toute juridiction)
- Condamnations et déclarations de culpabilité pour des infractions provinciales (p. ex., infractions au Code de la route) émises une province ou un territoire du Canada.
- Amendes impayées pour des infractions provinciales dans une province ou un territoire du Canada.

Remarque : « Toute juridiction » s'entend en vertu des lois de tout pays, État, province ou territoire, et non seulement en vertu des lois de l'Ontario et du Canada.

Voici des exemples de ce que vous n'êtes pas tenu de déclarer :

- Des condamnations pour lesquelles vous avez obtenu un pardon ou une suspension de casier.
- Des condamnations et des déclarations de culpabilité pour des infractions commises quand vous étiez adolescent comme il est défini aux termes de La Loi sur les jeunes contrevenants, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur les jeunes délinquants.

Pièces d'identité acceptables

Vous devez fournir des **photocopies** du recto et du verso de deux (2) pièces **d'identité** différentes délivrées par le gouvernement, tirées de la **liste ci-dessous**, qui prouvent votre identité et votre admissibilité à travailler au Canada. Votre prénom et votre nom de famille ou nom unique doivent être identiques sur les deux pièces d'identité ainsi que dans votre demande de permis.

Les photocopies doivent :

- Être des copies des deux (2) pièces d'identité différentes que vous soumettrez avec votre demande de permis.
 - Une (1) pièce d'identité doit prouver votre identité (elle doit inclure votre prénom et nom de famille ou nom unique, votre photo, votre signature et votre date de naissance).
 - Une (1) pièce d'identité doit prouver votre admissibilité à travailler au Canada (elle doit inclure votre prénom et nom de famille ou nom unique et votre date de naissance).
- Être des copies de bonne qualité et clairement visibles de vos pièces d'identité originales.
 - o Les pièces d'identité ne doivent pas être modifiées ou retouchées de quelle que façon que ce soit.
- Les photocopies doivent présenter le recto et le verso des deux pièces d'identité.
- Les pièces d'identité doivent être valides (non expirées, suspendues ou révoquées).
- Les pièces d'identité doivent être en anglais ou en français. Si vous soumettez des pièces d'identité délivrées par des gouvernements étrangers et qu'elles sont dans une langue autre que l'anglais ou le français, vous devez joindre une traduction effectuée par un traducteur agréé.

Important: Vous devez fournir deux (2) pièces d'identité différentes délivrées par le gouvernement. Vous ne pouvez pas soumettre une (1) seule pièce d'identité même si celle-ci répond à toutes les exigences.

0188F (2024/02) Page 4 de 14

Liste 1:

Choisissez une (1) pièce d'identité valide délivrée par le gouvernement qui prouve l'identité de la personne (elle doit inclure son prénom et nom de famille ou nom unique, sa photo, sa signature et sa date de naissance).

- Tout permis de conduire valide
- Tout passeport valide (montrant la page avec photo et signature)
- Carte-photo de l'Ontario
- Carte d'identité du ministère de la Défense nationale du Canada (MDN) (émise au cours des cinq (5) dernières années - recto verso)
- Carte des Forces canadiennes du ministère de la Défense nationale du Canada (MDN) (recto verso)
- Document de voyage canadien
- Document de demandeur d'asile (avec photo)
- Certificat de statut d'Indien (recto verso)
- Carte d'identité provinciale avec photo (recto verso)

Liste 2:

Choisissez une (1) pièce d'identité valide délivrée par le gouvernement qui confirme l'admissibilité de la personne à travailler au Canada (elle doit inclure son prénom et nom de famille ou nom unique et sa date de naissance).

- Certificat de naissance canadien
- Déclaration de naissance vivante (certifié)
- Certificat d'enregistrement d'une naissance à l'étranger
- Certificat de citoyenneté canadienne (recto verso)
- Carte de citoyenneté canadienne (recto verso)
- Passeport canadien (page avec photo et signature)
- Carte de résident permanent (recto verso)
- Confirmation de résidence permanente
- Certificat de naturalisation (délivré avant le 1er janvier 1974)
- Permis de travail ou permis d'étude valide
- Fiche d'établissement (IMM1000)
- Certificat de statut d'Indien (recto verso)
- Carte de service du ministère de la Défense nationale du Canada (MDN) (recto verso)
- Carte des Forces canadiennes du ministère de la Défense nationale du Canada (MDN)
- Vérification de statut d'immigrant permanent
- Certification de conservation de la citoyenneté
- Document de vérification de statut
- Carte d'identité d'immigrant canadien (IMM183)

Si vous n'avez pas une des pièces d'identité valides délivrées par le gouvernement de la liste ci-dessus, veuillez communiquer avec un centre des services de ServiceOntario au 416-212-1650 ou sans frais au 1-866-767-7454 pour déterminer la validité, le cas échéant, d'autres pièces d'identité. Vous pouvez également vous rendre à :

Permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé (individuel) | ontario.ca (https://www.ontario.ca/fr/page/permisdagent-de-securite-ou-denqueteur-prive-individuel#admissibilit%C3%A9) pour plus d'information.

Important: La carte Santé et le carte d'assurance sociale ne sont pas des documents d'identification acceptables.





0188F (2024/02) Page 5 de 14

Déclaration de consentement à la communication de renseignements

Assurez-vous d'avoir lu et bien compris tout ce que contient cette section. **Imprimez votre nom, signez votre formulaire de demande et datez-le** (la date doit être dans les 90 jours de la soumission de votre demande). Les demandes qui ne sont pas signées et datées ne seront pas traitées.

Options de paiement

Coût: 80,00 \$ pour modifier la catégorie de votre permis actuel:

- o Agent de sécurité ou enquêteur privé à agent de sécurité et enquêteur privé (double)
- o Agent de sécurité à enquêteur privé
- o Enquêteur privé à agent de sécurité

Modes de paiement acceptés :

Si vous faites une demande par la poste, tous les paiements doivent être faits à l'ordre du ministre des Finances.

Modes de paiements acceptés par la poste : Traite bancaire Chèque certifié Mandat-poste ou bancaire

Nous n'acceptons pas l'argent comptant ni de chèques personnels comme modes de paiement.

• Une fois payés, **les droits ne sont pas remboursables**. Ce qui inclut le paiement de demandes refusées pour cause d'inadmissibilité ou parce que retournées ou retirées.

Remarque: Si une demande est retournée au demandeur en raison d'erreurs ou de renseignements incomplets, celui-ci dispose de 90 jours civils pour répondre. Si les renseignements exigés ne sont pas transmis à ServiceOntario dans les 90 jours civils, la demande est jugée fermée et le paiement est conservé. Si les renseignements sont transmis après les 90 jours civils prescrits, le demandeur doit soumettre une nouvelle demande ainsi que le paiement correspondant.

0188F (2024/02) Page 6 de 14

Annexe A: Règlement sur le droit à un permis - casier judiciaire vierge

Voici la liste des 83 infractions prescrites aux termes du Règlement de l'Ontario 37/08: Droit à un permis - casier judiciaire vierge.

Vous pouvez prendre connaissance de ces infractions ci-dessous ou en ligne à l'adresse suivante :
 Règl. de l'Ont. 37/08 : Droit à un permis - casier judiciaire vierge | ontario.ca
 (https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/080037)

Si vous avez été condamné pour l'une ou l'autre des infractions suivantes et n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier à leur égard, vous n'avez pas droit à un permis individuel d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé.

| Élément | Disposition | Description | | | |
|---------|--------------------|--|--|--|--|
| 1 | Paragraphe 57 (1) | Faux ou usage de faux en matière de passeport | | | |
| 2 | Article 83.02 | Fournir ou réunir des biens en vue de certains actes | | | |
| 3 | Article 83.03 | Fournir, rendre disponibles, etc. des biens ou services à des fins terroristes | | | |
| 4 | Article 83.04 | Utiliser ou avoir en sa possession des biens à des fins terroristes | | | |
| 5 | Article 83.18 | Participation à une activité d'un groupe terroriste | | | |
| 6 | Article 83.19 | Facilitation d'une activité terroriste | | | |
| 7 | Article 83.21 | Charger une personne de se livrer à une activité pour un groupe terroriste | | | |
| 8 | Article 83.22 | Charger une personne de se livrer à une activité terroriste | | | |
| 9 | Article 83.23 | Héberger ou cacher des terroristes | | | |
| 10 | Article 83.231 | Incitation à craindre des activités terroristes | | | |
| 11 | Paragraphe 121 (1) | Fraudes envers le gouvernement | | | |
| 12 | Article 129 | Infractions relatives aux agents de la paix | | | |
| 13 | Article 130 | Prétendre faussement être un agent de la paix | | | |
| 14 | Article 151 | Contacts sexuels | | | |
| 15 | Article 152 | Incitation à des contacts sexuels | | | |
| 16 | Article 153 | Exploitation sexuelle | | | |
| 17 | Article 153.1 | Personnes en situation d'autorité | | | |
| 18 | Article 163.1 | Pornographie juvénile - production, distribution, etc. | | | |
| 19 | Article 170 | Père, mère ou tuteur qui sert d'entremetteur | | | |
| 20 | Article 172.1 | Leurre | | | |
| 21 | Article 220 | Le fait de causer la mort par négligence criminelle | | | |
| 22 | Article 235 | Meurtre - premier ou deuxième degré | | | |
| 23 | Article 239 | Tentative de meurtre | | | |
| 24 | Article 244 | Fait de causer intentionnellement des lésions corporelles - arme à feu | | | |
| 25 | Article 245 | Fait d'administrer une substance délétère | | | |
| 26 | Article 264 | Harcèlement criminel | | | |
| 27 | Article 267 | Agression armée ou infliction de lésions corporelles | | | |
| 28 | Article 268 | Voies de fait graves | | | |
| 29 | Article 269.1 | Torture | | | |

0188F (2024/02) Page 7 de 14

| Élément | Disposition | Description | | |
|---------|---|--|--|--|
| 30 | Alinéa 270 (1) (a) | Voies de fait contre un agent de la paix | | |
| 31 | Article 270.1 | Désarmer un agent de la paix | | |
| 32 | Article 272 | Agression sexuelle armée, menaces à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles | | |
| 33 | Article 273 | Agression sexuelle grave | | |
| 34 | Paragraphe 279 (1) | Enlèvement | | |
| 35 | Article 279.1 | Prise d'otage | | |
| 36 | Article 280 | Enlèvement d'une personne âgée de moins de 16 ans | | |
| 37 | Article 281 | Enlèvement d'une personne âgée de moins de 14 ans | | |
| 38 | Article 282 | Enlèvement en contravention avec une ordonnance de garde | | |
| 39 | Article 283 | Enlèvement | | |
| 40 | Article 318 | Encouragement au génocide | | |
| 41 | Article 319 | Incitation publique à la haine, fomenter volontairement la haine | | |
| 42 | Article 324 | Vol par dépositaire de choses frappées de saisie | | |
| 43 | Article 326 | Vol de service de télécommunication | | |
| 44 | Alinéa 334 (a) | Vol de plus de 5 000 \$ | | |
| 45 | Paragraphe 342 (1) | Vol, etc. de cartes de crédit | | |
| 46 | Article 344 | Vol qualifié | | |
| 47 | Article 345 | Fait d'arrêter la poste avec intention de vol | | |
| 48 | Article 346 | Extorsion | | |
| 49 | Article 348 | Introduction par effraction dans un dessein criminel | | |
| 50 | Article 356 | Vol de courrier | | |
| 51 | Abrogé : Règl. de l'Ont. 71/10, art. 1 | | | |
| 52 | Article 362 | Escroquerie : faux semblant ou fausse déclaration | | |
| 53 | Article 363 | Obtention par fraude de la signature d'une valeur | | |
| 54 | Article 367 | Faux | | |
| 55 | Article 368 | Emploi d'un document contrefait | | |
| 56 | Article 374 | Rédaction non autorisée d'un document | | |
| 57 | Article 375 | Obtenir, etc. au moyen d'un instrument fondé sur un document contrefait | | |
| 58 | Alinéa 380 (1) (a) | Fraude de plus de 5 000 \$ | | |
| 59 | Article 382 | Manipulations frauduleuses d'opérations boursières | | |
| 60 | Article 385 | Cacher frauduleusement des titres | | |
| 61 | Article 386 | Enregistrement frauduleux de titre | | |
| 62 | Article 387 | Vente frauduleuse d'un bien immeuble | | |
| 63 | Article 388 | Reçu destiné à tromper | | |
| 64 | Article 389 | Aliénation frauduleuse de marchandises sur lesquelles on a avancé de l'argent | | |

0188F (2024/02) Page 8 de 14

| 66 | Article 392 | Aliénation de biens avec l'intention de frauder des créanciers | | |
|--|----------------------|--|--|--|
| 67 | Paragraphe 393 (1) | Fraude en matière de prix de passage, etc. | | |
| 68 | Article 394 | Fraudes relatives aux minéraux précieux | | |
| 69 | Article 394.1 | Possession de minéraux précieux volés ou obtenus illégalement | | |
| 70 | Article 396 | Infractions relatives aux mines | | |
| 71 | Article 407 | Contrefaçon d'une marque de commerce | | |
| 72 | Article 423 | Intimidation | | |
| 73 | Article 423.1 | Intimidation d'une personne associée au système judiciaire | | |
| 74 | Paragraphe 430 (4.1) | Méfait : culte religieux | | |
| 75 | Article 433 | Incendie criminel : danger pour la vie humaine | | |
| 76 | Article 434 | Incendie criminel : dommages matériels | | |
| 77 | Article 434.1 | Incendie criminel : biens propres | | |
| 78 | Article 435 | Incendie criminel : intention frauduleuse | | |
| 79 | Article 436 | Incendie criminel par négligence | | |
| 80 | Article 462.31 | Recyclage des produits de la criminalité | | |
| 81 | Article 467.11 | Participation aux activités d'une organisation criminelle | | |
| Tableau 2 - Infractions prévues par la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> (Canada) | | | | |
| Élément | Disposition | Description | | |

Trafic de substances

Importation et exportation

Reçus frauduleux sous le régime de la Loi sur les banques

Description

Élément

65

1

2

Paragraphe 5 (1)

Paragraphe 6 (1)

Disposition

Article 390

0188F (2024/02) Page 9 de 14



Demande de modification de la catégorie de permis pour le permis individuel d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé

Les demandes qui ne sont par remplies correctement seront retournées.

| Partie A - Demande | |
|---|---|
| Numéro de permis des Services privés de sécurité et d'enquête (SPSE) de l'Ontario : | |
| Je suis présentement titulaire d'un (choisir un permis) : | |
| Permis d'agent de sécurité (80 \$) | |
| Permis d'enquêteur privé (80 \$) | |
| *Les titulaires d'un permis double d'agent de sécurité et d'enquêteur privé désireux de rétrograder la catégorie de leur permis doivent faire cette demande au moment de renouveler leur permis ou, s'ils doivent immédiatement rétrograder leur permis, ils peuvent communiquer avec un centre de services de ServiceOntario au 416-212-1650 sans frais 1-866-767-7454 pour obtenir de l'aide. | |
| Quelle nouvelle catégorie de permis désirez-vous (en choisir une) : | |
| ☐ Agent de sécurité — Fournissez un des numéros suivants : | |
| Numéro d'achèvement d'examen de l'Ontario (TCN) : | |
| Numéro de permis hors province : | |
| ■ Enquêteur privé | |
| Numéro d'achèvement d'examen de l'Ontario (TCN) : | |
| Numéro de permis hors province : | |
| ☐ Agent de sécurité et d'enquêteur privé (permis double) ——▶ | |
| Fournir un des numéros suivant pour l'ajout de la catégorie de permis : | |
| Numéro d'achèvement d'examen de l'Ontario (TCN) : | |
| Numéro de permis hors province : | |
| Si vous détenez un permis hors province valide, veuillez fournir l'information suivante : | |
| Catégorie de permis hors province : Agent de sécurité (AS) Enquêteur privé (EP) AS et EP(double) | 1 |
| Date d'expiration : (mm/jj/aaaa) Province ou territoire ayant délivré le permis : | |
| ☐ Je joins une photocopie du recto et du verso de mon permis hors province. | |
| Partie B - Renseignements personnels | |
| Important : Votre prénom et votre nom de famille ou nom unique doivent être identiques à ceux qui apparaissent les deux (2) pièces d'identité délivrées par le gouvernement que vous joignez à la présente demande de permis. | |
| Avez-vous un nom unique? Si oui, veuillez l'inscrire dans le champ nom de famille/nom unique ci-dessous. ☐ Oui ☐ Non | |
| Nom de famille/nom unique | |

| | | | 1 | | | |
|--|---|--------------|-----------------------|----------------------|---------------------|--|
| Prénom | | | Deuxième prénom | | | |
| Sexe | | | Date de naissance | (mm/jj/aaaa) | | |
| ☐Homme ☐Femme ☐Autre | | | | · · · · · · | | |
| Courriel | | | | | | |
| Numéro de télépho | one principal | | Numéro de télépho | ne secondaire | | |
| | | | | | | |
| Adresse postale | en Ontario | | | | | |
| Nº d'appartement | Adresse civique | | | | C.P. | |
| Ville/localité/munic | ipalité | | Code postal | Province | Pays | |
| Votre adresse po | stale est-elle la même que | votre adres | sse physique? | Oui Non | | |
| - | resse physique est l'endroit o otre courrier vous est livré. | où vous vol | us trouvez ou l'endro | it où vous résidez | . L'adresse postale | |
| Sinon, indiquez u | ne adresse physique | | | | | |
| Adresse physique | e | | | | | |
| Nº d'appartement | Adresse civique | | | | Route rurale | |
| Ville/localité/munic | ille/localité/municipalité Province/territoire/État | | | Code postal/Zip Code | | |
| Pays | | | | I | | |
| | | | | | | |
| Partie C - Vérific | cation de casier judiciaire | e et d'affai | ires judiciaires (V | CJAJ) | | |
| | alinéa 11(2)(c) de la <i>Loi de 2</i> ermis doivent accompagner le). | | | | | |
| Avez-vous joint à l mois? | a présente l'original de la VC | JAJ émise | par un service de po | olice au cours des | six (6) derniers | |
| ☐ Oui ☐ Non | | | | | | |
| Partie D - Décla | ration d'infractions | | | | | |
| Droit à un permis | s avez été condamné pour u - casier judiciaire vierge, v e casier pour ladite infraction. | ous n'avez | | • | | |
| | ent-elle des infractions pour l accusations pendantes (non | - | ous n'avez pas obte | enu de pardon, des | s déclarations de | |
| Voici des exempl | es de ce que vous devez de | éclarer: | | | | |
| Condamnations criminelles pour lesquelles un pardon ou une suspension de casier n'ont pas été accordés. | | | | | | |
| Condamnations criminelles pour lesquelles un pardon ou une suspension de casier n'ont pas été accordes. Déclarations de culpabilité (incluant des infractions pour lesquelles vous avez obtenu une libération conditionnelle ou inconditionnelle) | | | | | | |
| Accusations criminelles pendantes (non résolues) Oui Non | | | | | | |
| | | | | | | |

0188F (2024/02) Page 11 de 14

Faites-vous l'objet de condamnations, de déclarations de culpabilité ou d'accusations pendantes (non résolues) pour des infractions en vertu de lois dans un autre pays/État?

Voici des exemples de ce que vous devez déclarer:

- Condamnations criminelles pour lesquelles un pardon n'a pas été accordé (hors du pays).
- Accusations criminelles pendantes (non résolues) (hors du pays).
- Remarque : Hors du pays s'entend tout pays/État à l'extérieur du Canada

| Oui | Non |
|-----|-----|
|-----|-----|

Faites-vous l'objet de condamnations ou de déclarations de culpabilité pour une infraction provinciale ou une infraction en vertu d'une loi d'une autre province ou d'un territoire au Canada ou vous a-t-on imposé une ou des amendes pour des infractions provinciales qui demeurent impayées à la date de la déclaration?

Voici des exemples de ce que vous devez déclarer :

- Infractions provinciales (p. ex., infractions au *Code de la route*) émises par une province ou un territoire du Canada.
- · Amendes pour des infractions provinciales qui demeurent impayées

| □ Oui □ N | lor |
|-----------|-----|
|-----------|-----|

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des questions ci-dessus, veuillez inscrire les condamnations, les déclarations de culpabilité et les accusations pendantes non indiquées dans votre VCJAJ dans le tableau ci-dessous. Annexez une autre feuille si vous manquez d'espace.

- **Important**: Vous devez remplir tous les champs ci-dessous. Si vous n'indiquez pas le mois et l'année, votre demande sera jugée incomplète et pourrait vous être retournée. Si vous n'êtes pas certain de la date de l'infraction, veuillez inscrire une date la plus précise possible.
- Ne déclarez pas de condamnations pour lesquelles vous avez obtenu un pardon ou une suspension de casier ni
 des condamnations ou déclarations de culpabilité pour des infractions commises lorsque vous étiez adolescent
 en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
 ou de la Loi sur les jeunes délinquants.

| Infraction | Date (mm/aaaa) | Ville, province/ territoire/État | Pays | Service de police | État/résultat |
|------------|-------------------|-------------------------------------|------|-------------------|---------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

0188F (2024/02) Page 12 de 14

Partie E - Déclaration de consentement à la communication de renseignements

- Je consens à ce que le registrateur ou toute autre personne autorisée par le registrateur et la Direction des services privés de sécurité et d'enquête (DSPSE), recueille de l'information sur tout ce qui concerne l'ensemble (i) des condamnations ou déclarations de culpabilité pour des infractions commises en vertu d'une loi au Canada jusqu'à la date de la présente déclaration pour lesquelles un pardon ou une suspension de casier judiciaire aux termes de la Loi sur le casier judiciaire ne m'ont pas été accordés (ii) des condamnations ou déclarations de culpabilité pour des infractions provinciales ou des infractions en vertu d'une loi d'une autre province ou d'un territoire au Canada (iii) des amendes pour une infraction provinciale qui demeurent impayées à la date de la présente déclaration (iv) des condamnations pour des infractions criminelles commises en vertu de lois d'autres pays/États/provinces pour lesquelles aucun pardon ne m'a été accordé (v) des accusations d'infractions alléguées à une loi du Canada déposées contre moi et non résolues à la date de la présente déclaration (vi et des accusations d'infractions criminelles alléguées à des lois d'un autre pays/État déposées contre moi et non résolues à la date de la présente déclaration.
- Ce consentement est donné conformément au paragraphe 42(1)(b) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.
- Je consens à l'entière divulgation à la DSPSE par des services de police (incluant la Police provinciale de l'Ontario), des employeurs, des organisations, des entreprises ou des personnes qui détiennent une copie signée du présent formulaire de consentement ou une photocopie ou télécopie de celui-ci de tous les renseignements, opinions, rapports, dossiers ou documents - ou copies de ceux-ci - dans le format demandé. Ces renseignements peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter:
 - Des casiers judiciaires et des antécédents d'interventions policières, incluant des condamnations et des rapports de condamnations fédéraux et provinciaux, d'incidents locaux et de renseignements.
- Je comprends que tous les renseignements obtenus dans le cadre de cette vérification de mes antécédents peuvent être communiqués par le registrateur, ou par une personne autorisée par celui-ci, aux fins de déterminer mon droit à un permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé.
- Je consens à ce que mon statut d'immigration soit examiné par les agents des services de l'immigration et à ce que les agents des services de l'immigration communiquent les résultats de l'examen au registrateur ou à une personne autorisée par celui-ci.
- Je suis parfaitement conscient de mes droits et de mes responsabilités en tant que titulaire d'un permis sous le régime de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*.

Signature du formulaire de consentement et d'exonération de responsabilité

Par la présente, je dégage de toute responsabilité et pour toujours Sa Majesté le roi de l'Ontario à l'égard de toute action, réclamation ou demande d'indemnisation, de pertes ou de blessures de quelque nature que ce soit que je pourrais subir par la suite de la divulgation de mes renseignements au cours du traitement de cette demande.

Toute personne qui fournit en connaissance de cause de faux renseignements dans une demande faite en vertu de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête* est coupable d'une infraction et sa demande de permis ainsi que son permis peuvent lui être refusés.

| Nom du demandeur | Signature du demandeur | Date (mm/jj/aaaa) |
|------------------|------------------------|-------------------|
| | | |

Ces renseignements sont recueillis en vertu de l'autorité conférée par l'article 11 de la *Loi de 2005 sur les services* privés de sécurité et d'enquête aux fins de délivrer un permis aux termes de ladite Loi.

Si vous avez des questions, communiquez avec un représentant du service à la clientèle de ServiceOntario au 416-212-1650 ou sans frais au 1-866-767-7454.

0188F (2024/02) Page 13 de 14

Liste de vérification Avant de poster votre demande (pages 10 à 13), avez-vous : Fourni tous les renseignements obligatoires à inscrire dans les champs pertinents aux pages 10 à 13, incluant votre nom, votre signature et la date de la présente déclaration. Répondu à toutes les exigences de formation et d'examen (avez-vous reçu et indiqué votre numéro d'achèvement d'examen/formation de l'Ontario) et avez-vous réussi l'examen s'appliquant à la catégorie de permis demandée? Ou détenez-vous un permis équivalent valide (agent de sécurité et/ou enquêteur privé) délivré dans une autre province ou un autre territoire du Canada (non expiré, suspendu ou révoqué). Fourni une adresse postale en Ontario Inclus l'original de votre vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ) provenant d'un service de police et émise dans les six (6) derniers mois. Inclus des **photocopies lisibles** du recto et du verso de deux (2) pièces d'identité valides différentes délivrées par le gouvernement. • Une (1) pièce d'identité valide qui prouve votre identité (incluant votre prénom et votre nom de famille ou nom unique, votre photo, votre signature et votre date de naissance). • Une (1) pièce d'identité valide qui prouve votre admissibilité à travailler au Canada (incluant votre prénom et nom de famille ou nom unique et votre date de naissance). └── Le paiement (par traite bancaire, chèque certifié ou mandat-poste ou bancaire à l'ordre du « ministre des Finances ». Veuillez poster votre demande à : **ServiceOntario** Bureau des services de permis d'exercer C.P. 4500

Kingston (Ontario) K7L 0E1

0188F (2024/02) Page 14 de 14